

UNE GRÈVE HISTORIQUE !

Après quinze (15) mois de négociations infructueuses combinées de plusieurs actions et moyens de pression ne perturbant pas les services offerts à la population, le Syndicat, gréé d'un mandat de grève de 97%, a décidé de déclencher une séquence de neuf (9) jours de débrayage. Ce n'est certainement jamais une décision facile et prise à la légère, puisqu'il en résulte de grands impacts. Bien entendu, avant de déclencher cette grève, plusieurs représentations ont été faites à la partie patronale afin qu'elle s'active à la table de négociations, qu'elle ouvre la communication et qu'elle paraphe certaines ententes. Malheureusement, la STM a continué à jouer la carte de l'arrogance qu'elle brandit depuis le début de cette négociation en nous mentionnant qu'elle ne bougera pas d'un iota sur ses positions et qu'aucun mandat n'a été conféré pour s'entendre avec le Syndicat à la table des négociations. Pour vous donner une idée, ce n'est que le 12 juin soit après quatre (4) jours de grève, plusieurs dénonciations du président du Syndicat dans les médias et une intervention du ministre du travail envers le 1^{er} vice-président de la CSN, que la partie patronale a daigné questionner le Syndicat sur les conditions afin de sursoir à la grève. Ça manque foncièrement de sérieux!

L'orgueil de l'employeur a pris le dessus sur la raison et la STM a catégoriquement refusé les conditions de sursis du Syndicat! La grève a donc inéluctablement suivi son cours. Ce débrayage historique a été le plus long des quarante (40) dernières années. Il faut remonter à 1987 pour trouver un comparable, mais à cette époque, la grève avait duré tout un mois. Ainsi, le conflit de travail a bénéficié d'une couverture médiatique sans précédent. Cette tribune a permis au Syndicat de faire valoir publiquement les enjeux de la négociation, les impacts à court et à moyen terme sur la pérennité du transport collectif à Montréal ainsi que la torpeur de la gestion à la STM. Le Syndicat a pu démontrer que ce ne sont pas seulement les conditions de travail qui sont en jeu dans cette bataille, mais aussi un financement juste afin d'assurer le maintien d'un service de transport en commun publique de qualité pour la population du grand Montréal.

Ce conflit de travail vient s'insérer à la suite de plusieurs autres grands combats qui ont eu lieu au cours des derniers mois dans la fonction publique. Ceci a certainement joué dans la balance, car le gouvernement a rapidement offert un médiateur au Syndicat plutôt que de menacer d'une loi spéciale comme ce fut le cas lors de la grève de 2007.

Devant cette proposition du ministre du travail, le Syndicat accepté de débiter plus tôt un exercice de médiation avec la STM en imposant ses conditions. L'une d'entre elles consistait à s'assurer que cette

(suite au verso)

démarche n'aurait aucun impact sur les délais légaux du processus de négociations. Il faut prendre aussi en considération la mise en vigueur du PL-89 qui viendra très certainement miner le droit de grève à compter de la fin novembre 2025.

Du coup, le 16 juin dernier, les travaux avec le médiateur nommé au dossier ont débuté. L'exercice de médiation a débuté par un dernier tour de roue sur certains sujets déjà abordés, mais qui n'étaient pas réglés et pour lesquels les deux (2) parties voulaient se donner une dernière chance.

Malgré tout, le comité de négociation n'avait pas l'intention de laisser cet exercice ralentir les discussions sur les grands enjeux et c'est dans cette optique qu'il a déjà établie une liste des priorités syndicales *tel que demandé par le médiateur dès son arrivée*. Un calendrier de rencontre a également été établi avec ce dernier pour les prochaines semaines, forçant les représentants de l'employeur à déplacer leurs vacances et à s'asseoir à la table de négociation. Assurément, le comité de négociation, armé du comité de mobilisation, continuera à mettre de la pression sur la STM au cours des prochaines semaines et aucune option n'est exclue!

GRÈVE VS CNESST

Lors de la grève qui s'est tenue du 9 au 17 juin, certains membres en assignation temporaire avec un dossier CNESST non consolidé ont vu leur paye réduite malgré qu'ils ne devraient pas être imputés en vertu de la loi. L'interprétation de la jurisprudence de LATMP stipule clairement que :

« Si le travailleur ne peut effectuer son assignation temporaire en raison d'une décision collective de faire la grève, il recouvre son droit aux indemnités de remplacement du revenu. »

Certaines personnes ont également rapporté au Syndicat avoir subi des coupures de temps pour aller faire leur traitement chez le médecin en lien avec un accident de travail (CNESST). Il semble également s'agir d'une erreur de la part de certains contremaîtres. Si vous constatez des erreurs en lien avec ce qui est décrit ci-dessus, contactez un membre de la Défense des Travailleurs Accidenté (DTA) au Syndicat pour signaler les erreurs de paye.

En terminant, le comité exécutif remercie et félicite tous les membres pour l'énorme mobilisation dont vous avez fait preuve au cours des derniers mois, en particulier lors de la période de grève! Votre message est clair et l'employeur doit commencer à négocier sérieusement ou il vivra un automne mouvementé!

Bonne saison estivale à toutes et à tous!

Notre solidarité, notre force!



Votre Comité d'Information